

A l'attention des membres du Conseil Communal
De et à 1450 CHASTRE

Chastre, le 15 octobre 2018

Madame, Monsieur

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **mardi 23 octobre 2018 à 18h00** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

L'ordre du jour sera le suivant :

SECRETARIAT GENERAL

- 1 ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2018 - Points portés à l'ordre du jour:
 1. Distribution du solde des réserves disponibles en suite de l'opération de scission- absorption de décembre 2017 pour les Communes de Chastre Incourt, Perwez et Villers-la-Ville
 2. Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Celles, Comines-Warneton, Ellezelles, Mont-de- l'Enclus,
 3. Résolution de l'Assemblée explicitant la disposition transitoire des modifications statutaires su 28 juin 2018,
 4. Plan stratégique
 5. Remboursement de parts R
 6. Nominations statutaires- Approbation - Décision/md

FINANCES

- 2 Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC conclu pour le financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie - UREBA II - 105M/tc
- 3 Seconde modification budgétaire pour l'exercice 2018 - Approbation/tc
- 4 Seconde modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2018 - Approbation/tc
- 5 Règlement redevance sur l'utilisation de caveaux d'attente et la translation ultérieure de restes mortels - Exercice 2019/ew
- 6 Règlement redevance sur l'apposition d'affiches - Exercice 2019/ew
- 7 Règlement redevance sur les exhumations - Exercice 2019/ew
- 8 Règlement taxe sur les inhumations, la dispersion des cendres et la mise en columbarium - Exercice 2019/ew
- 9 Règlement taxe - Terrains non bâtis - Exercice 2019/ew
- 10 Règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs - Exercice 2019/ew
- 11 Règlement taxe sur la demande de permis d'urbanisme - Exercice 2019/ew

- 12 Règlement taxe - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2019/ew
- 13 Règlement taxe - Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2019/ew
- 14 Règlement redevance sur les prestations diverses organisées par le service de cohésion sociale - Exercice 2019/ew
- 15 Règlement taxe sur les permis d'environnement - Exercice 2019/ew
- 16 Règlement redevance sur le contrôle et l'identification d'implantation de nouvelles constructions ou d'extensions de constructions existantes - Exercice 2019/ew
- 17 Règlement redevance pour les repas scolaires - Exercices 2018 à 2019/ew
- 18 Règlement redevance dans le cadre des plaines de jeux et des stages de vacances - Exercice 2019/ew
- 19 Règlement redevance sur les sépultures en caveau, en cavurne, en columbarium ou en pleine terre - Exercice 2019/ew
- 20 Règlement redevance de la Halte accueil La Passerelle - Exercice 2019/ew
- 21 Règlement redevance sur les garderies scolaires - Exercice 2019/ew
- 22 Déclassement du bus de marque IRISBUS KAROSA, n° de châssis TMKC510712M005591 - Decision/ew

MARCHES PUBLICS

- 23 Marché de travaux de pose d'installations d'éclairage public - Adhésion de la commune à la centrale de marché ORES ASSETS - Délibération de principe/st

SEANCE HUIS CLOS

FINANCES

- 24 Demande d'ester en justice envers un bénéficiaire d'un logement de transit - Décision/nv
- 25 Demande d'ester en justice envers un bénéficiaire d'un logement d'insertion - Décision/nv

ENSEIGNEMENT

- 26 Désignation d'un maître spécial de psychomotricité pour 8 périodes/semaine, aux entités pédagogiques de CHASTRE -BLANMONT et de CORTIL-NOIRMONT, du 01/10/2018 au 28/06/2019 - Ratification/cvm/db
- 27 Désignation d'un Maître spécial de morale non-confessionnelle aux entités pédagogiques de Chastre-Blanmont et Cortil-Noirmont du 01/10/2018 au 28/06/2019 pour 6 périodes/semaine - Ratification/cvm/md
- 28 Désignation d'un Maître spécial de psychomotricité pour 4 périodes/semaine à l'entité pédagogique de BLANMONT, du 01/10/2018 au 28/06/2019 - Ratification/cvm/vm
- 29 Désignation d'un instituteur primaire temporaire à l'entité pédagogique de Chastre, à horaire complet, du 01/10/2018 au 28/06/2019 - Ratification/cvm/ep
- 30 Désignation d'une institutrice primaire temporaire à horaire complet, à l'entité pédagogique de Chastre, du 01/10/2018 au 28/06/2019 - Ratification/cvm/er
- 31 Désignation d'un maître spécial de néerlandais pour 6 périodes/semaine à l'entité pédagogique de CHASTRE/BLANMONT du 01/10/2018 au 28/09/2019 - Ratification/cvm/dj
- 32 Désignation d'une institutrice primaire temporaire, à horaire complet, à l'entité pédagogique de Chastre-Blanmont, du 01/10/2018 au 28/06/2019 - Ratification/cvm/sp
- 33 Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté temporaire pour 4 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de BLANMONT, du 01/10/2018 au 28/06/2019 - Ratification/cvm/mg
- 34 Désignation d'un maître spécial de Religion catholique pour 2 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de CORTIL, du 01/10/2018 au 28/06/2019 - Ratification/cvm/mg
- 35 Désignation d'un maître spécial de néerlandais pour 2 périodes/semaine à l'entité pédagogique de

- CORTIL-NOIRMONT, du 01/10/2018 au 28/06/2019 - Ratification/cvm/es
- 36 Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 18 périodes/semaine à l'entité pédagogique de CHASTRE-BLANMONT, du 01/10/2018 au 28/06/2019 - Ratification/cvm/mg
- 37 Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, à horaire complet, du 01/10/2018 au 28/06/2019 à l'entité pédagogique de BLANMONT, en remplacement de la titulaire - Ratification/cvm/ac
- 38 Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, pour 1 période semaine, du 01/10/2018 au 28/06/2019, à l'entité pédagogique de CHASTRE-BLANMONT - Ratification/cvm/mc

Arrêté par le Collège communal du 12 octobre 2018

Par ordonnance

La Directrice générale,



Stéphanie THIBEAUX



Le Bourgmestre,



Claude JOSSART

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Pour chaque réunion du Conseil communal, un courrier joint à la convocation précisera les heures de présence des Fonctionnaires concernés.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec le fonctionnaire communal concerné afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.